



## Communiqué de presse Augmentation des tarifs de transports en commun

Une nouvelle augmentation des tarifs des transports en commun va venir impacter le budget des salarié·es au 1<sup>er</sup> juillet 2023. La métropole Nice Côte d'Azur a, en effet, décidé d'augmenter les tarifs du Régie Lignes d'Azur.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2023, la région avait également augmenté les tarifs bus et trains du réseau ZOU, imposant de ce fait une nouvelle inflation budgétaire pour leurs déplacements quotidiens aux salarié·es, retraité·es, précaires et/ou privé·es d'emploi, la jeunesse notamment les étudiant·es. Or, les déplacements entre le domicile et le lieu de travail ou d'études ne sont ni simples, ni adaptés, ni fluides sur l'ensemble de notre département.

Alors que la précarité explose, et que de nombreuses et nombreux salarié·es rencontrent des difficultés à régler leur loyer, la restauration scolaire et l'abonnement de transport scolaire de leurs enfants, collégiens et lycéens, et leurs factures énergétiques... La CGT dit NON !

Pour l'Union Départementale CGT des Alpes-Maritimes, ces augmentations tarifaires ne doivent pas être supportées par les salarié·es. Elle condamne également les multiples réorganisations inadaptées du maillage « transports en commun » territorial sur le département des Alpes-Maritimes.

D'autres financements sont possibles afin de ne pas augmenter les tarifs et même les réduire !

- En réévaluant, sur l'ensemble du département et de la région PACA, la contribution « versement mobilité » due par les entreprises de plus de 11 salarié·es,
- En augmentant le montant de la taxe de séjour,
- En réduisant la TVA sur l'achat des tickets de transports et les abonnements à 5,5% à la place de 10%

La loi prévoit également que les salarié·es, du privé comme du public, bénéficient d'une prise en charge d'au moins 50% par leur employeur de leurs abonnements transport entre leur domicile et leur travail. La CGT exige l'ouverture de négociations dans toutes les entreprises pour que cette prise en charge atteigne les 100% à l'instar de certaines entreprises du département.

L'Union Départementale CGT des Alpes-Maritimes s'engage, comme évoqué dans les débats lors de son 69<sup>ème</sup> congrès, à entamer un travail de réflexion et la mise en œuvre d'actions sur le département et sur la région par le biais de son Union Interfédérale des Transports CGT PACA, afin de proposer aux instances responsables, un plan multimodal d'aménagement du territoire adapté aux besoins de la population, particulièrement des salarié·es et impulsant des projets de transition écologique.

L'UD CGT 06 revendique un vrai service public du transport routier, ferroviaire, aérien, et maritimes.

Nice, le 29 juin 2023